

Rapport de la commission gestion-finances concernant le préavis municipal N°04 / 2024 concernant le budget 2025
--

La commission s'est réunie les 18 novembre 2024 pour étudier le préavis susmentionné et rédiger ce rapport.

Personnes présentes	18.11.2024
M. Yan Borboën	X
M. Alan Carleton	X
M. Raphaël Conus	X
Mme Catherine Jaquier	X
Mme Susan Killias	X
M. Joseph Lasser	X

1 Préambule

La Commission s'est réunie pour étudier le préavis susmentionné et rédiger ce rapport.

Le préavis du budget de fonctionnement de la Commune a été présenté à la Commission gestion-finances le 18 novembre 2024 par M. Francis Monnin, Syndic et Municipal des finances. Nous tenons à le remercier pour sa pleine collaboration ainsi que ses explications détaillées.

Ses réponses sont jointes au présent rapport.

2 Budget communal 2025

2.1 Charges et revenus de fonctionnement

Avec CHF 8.32 millions, les charges ordinaires de fonctionnement enregistrent une légère augmentation de 4 % par rapport aux comptes de 2023. En parallèle, les revenus de fonctionnement s'élèvent à CHF 8.68 millions, restant quasiment stables si l'on exclut le gain extraordinaire de CHF 1.66 million provenant de la vente de la parcelle 112 (PQ les Ochettes).

En ce qui concerne les charges, nous observons une augmentation des charges de fonctionnement, principalement attribuable à l'expansion du réseau de transports publics et à l'augmentation de la fréquence des bus, entraînant ainsi une hausse des charges pour les communes de la région.

2.2 Analyse du budget dans sa globalité

La marge d'autofinancement constitue un indicateur crucial, reflétant la capacité financière de la Commune à réaliser des amortissements et à investir dans des projets futurs.

Le budget 2025 de la Commune prévoit une marge d'autofinancement positive de CHF 367'500. Il est notable que les comptes de la Commune affichent des excédents depuis 2020. Par rapport aux comptes de 2023, on observe une diminution principalement due à la vente de la parcelle 112, comme mentionné précédemment.

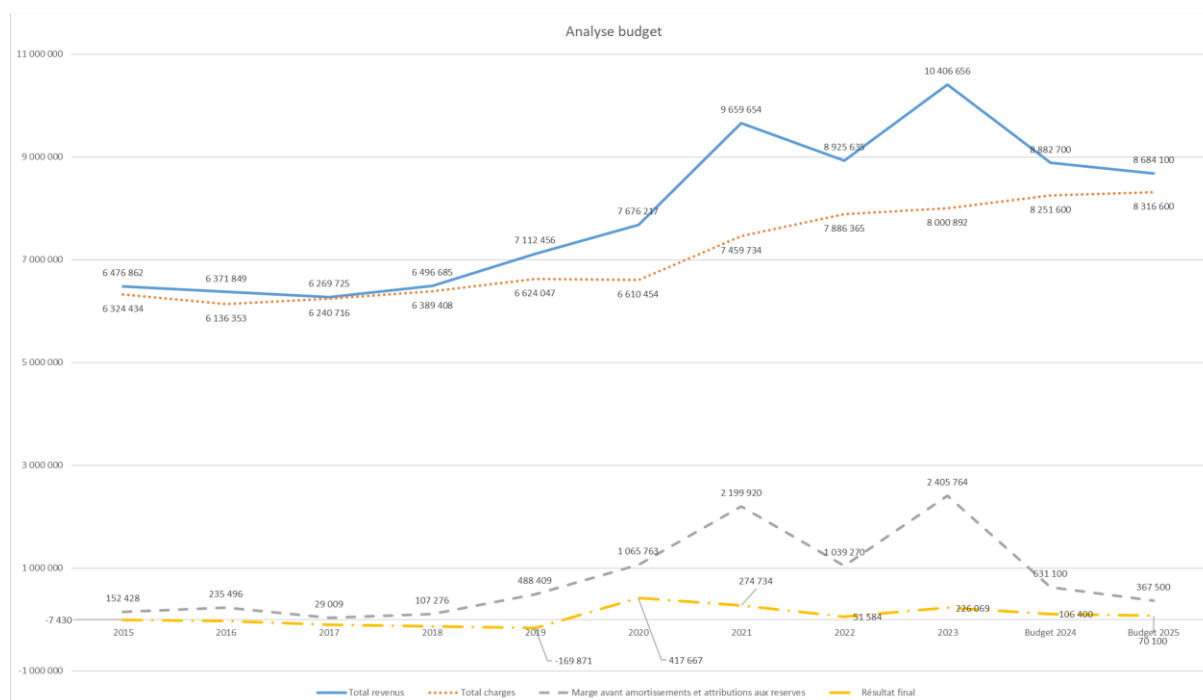
Grâce à ce résultat positif, après avoir effectué les amortissements budgétaires de CHF 93'400 (concernant les éléments modulaires de l'UAPE et la reconstruction de la passerelle « pont rouge »), la Commune pourra allouer CHF 204'000 à notre fonds de réserve, destiné à des investissements futurs.

Il est également essentiel de signaler que le Canton introduira une nouvelle péréquation intercommunale (NPV). Cette nouvelle péréquation n'affectera pas fondamentalement les comptes de la Commune. L'exercice reste légèrement favorable si l'on compare les recettes fiscales et les charges péréquatives.

En conclusion, la gestion rigoureuse des finances communales permet non seulement de maintenir une marge d'autofinancement saine mais également d'assurer des réserves solides pour les investissements à venir.

2.3 Rétrospective

La Commission gestion-finances a extrait quelques données des années 2015 à 2025 et les a représentées dans un graphique afin d'illustrer l'évolution des comptes de la Commune durant cette période.



Il en ressort que durant cette période :

- La marge avant amortissement (autofinancement) a doublé en passant de CHF 152'428 à CHF 367'500 soit une augmentation de 141%. A noter que notre marge d'autofinancement est positive depuis plus de 20 ans.
- Le total des revenus a augmenté, passant de CHF 6.47 millions à CHF 8.68 millions, soit une augmentation des recettes de 34 %.
- Le total des charges a augmenté, passant de CHF 6.32 millions à CHF 8.32 millions, soit une augmentation des dépenses de 31 %.
- La marge avant amortissement (autofinancement) a doublé en passant de CHF 152'428 à CHF 367'500, soit une augmentation de 141 %. Il est important de noter que notre marge d'autofinancement est positive depuis plus de 20 ans.

3 Conclusion

La Commission invite les membres du Conseil communal à accepter le budget 2025 tel que présenté.

Pour la Commission

Yan Borboën

Denges, le 27 novembre 2024

Annexe : Questions et réponses de la municipalité